



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 18- Enseignement Tourisme (CR 2019-918)

Fonctionnement

Chapitre 939 – Action économique

95 – Tourisme et thermalisme

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Amendement

Une action intitulée « Label Haute Qualité sociale dans le tourisme » est créée, et dotée de 0,05M€ en AE et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

LANCER UN LABEL DE HAUTE QUALITÉ SOCIALE POUR LE TOURISME EN ÎLE-DE-FRANCE

Les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration sont régulièrement pointés du doigt pour les conditions de travail parfois dégradées imposées à leurs salariés, notamment en raison du manque de respect de certains employeurs envers le droit du travail et les normes de sécurité.

La mobilisation des personnels de l'hôtel Park Hyatt Vendôme à Paris en 2018, comme celle en 2019 des personnels de STN-TEFID, sous-traitant de l'hôtel IBIS des Batignolles, en sont des témoignages supplémentaires.

Les réponses répressives, comme cela a été le cas contre certains de ces personnels, sont indignes de nos pouvoirs publics. Le mépris social des grandes sociétés hôtelières (comme le groupe ACCOR propriétaire de l'hôtel IBIS des Batignolles) n'est pas tolérable. Il importe de trouver des solutions durables, à la hauteur des enjeux sociaux.

Une action de concertée avec les professionnels et les organisations syndicales, doit être engagée par notre collectivité pour répondre à ces enjeux, et par là-même pour rendre ces métiers plus attractifs, notamment auprès des jeunes qui hésitent à s'y engager pour ces raisons.

Une telle initiative de la Région pourrait s'accompagner de la création d'un label régional de « Haute Qualité sociale dans le tourisme », valorisant pour l'ensemble du secteur.

De par ses retombées bénéfiques pour les salariés, et répondant à l'intérêt de tous, cette mesure contribuerait à renforcer l'image de notre région et de son industrie touristique auprès des millions de visiteurs qui se rendent chaque année notre Région.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 18- Enseignement Tourisme (CR 2019-918)

Fonctionnement

Chapitre 939 – Action économique

95 – Tourisme et thermalisme

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Amendement

Une action intitulée « Fonds de soutien au tourisme social » est créée et dotée de 1M€ en AE et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SOCIAL EN ÎLE-DE-FRANCE

Le tourisme représente près de 550 000 emplois directs et indirects dans notre région. Cette industrie, la première d'Ile-de-France, reste fragile. Ceci implique la poursuite d'une politique de renforcement de l'attractivité touristique de la région. Une telle politique ne peut cependant favoriser le développement d'emplois précaires, tels que ceux créés dans le cadre du dispositif « Volontaires du tourisme ».

Il faut en revanche se tourner davantage vers les secteurs touristiques auxquels les institutions ne portent pas une attention suffisante. Il en est ainsi d'un secteur important, celui du tourisme social, qui concerne les salariés des entreprises françaises installées dans notre pays ou à l'étranger.

L'activité des comités d'entreprises visant à organiser les déplacements de loisirs des salariés est un facteur dont il serait judicieux de tenir compte pour renforcer la fréquentation touristique de notre Région. Aussi, dans cet objectif, il est proposé que les acteurs principaux du tourisme social soient invités à participer à l'élaboration d'un dispositif régional en faveur du tourisme social, doté de 1 millions d'euros en AE et en CP.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe